

**info**

# VERNEUIL

**EN BOURBONNAIS**



Printemps 2025

# Edito

Entre nous,

Après une année chargée, avec notamment l'important chantier de l'école, 2025 marquera une pause.

Pause ne veut pas dire inaction. Des travaux moins conséquents sont prévus.

Ainsi, sont au programme, la construction d'un étage au musée, la réfection de l'entrée de la mairie, la réalisation d'un caniveau à Vaux et le remplacement de l'éclairage extérieur de l'église par des lampes à leds.

En outre, des travaux de peinture viennent d'être exécutés en régie à l'école et actuellement, le chantier d'insertion de la communauté de

communes

« Galatée » intervient à la mairie et dans la cour de l'école pour rénover des huisseries extérieures.

Je n'ose parler des travaux prévus sur le toit de la petite chapelle latérale de l'église. Avec les lourdeurs administratives, ce dossier n'avance pas comme on le souhaitait. Nous sommes toujours en attente du dossier de consultation des entreprises. J'ai pourtant bon espoir de le recevoir dans les jours prochains et qu'on puisse, enfin réaliser ces travaux avant la fin de l'année selon la disponibilité des entreprises.

Le printemps annonce aussi l'agenda

de la saison estivale inséré dans ce numéro.

Vous pourrez constater qu'il est encore fourni et varié, promesse, avec l'ouverture du bar associatif « Le Verneuil » d'une bonne animation du village pendant l'été.

La fête de la nature organisée par les services culturel et événementiel de la Com Com, soutenue par la mairie, avec la participation de l'école et d'habitants de Verneuil marquera le départ de la saison.

J'aurai sans doute le plaisir de vous croiser dans l'une de ces manifestations.

Bien à vous,  
Daniel Léger

## Cérémonie du 8 mai

Les habitants de la commune sont invités à se rassembler à 11h devant la mairie pour se rendre au monument aux morts.

Après la cérémonie un vin d'honneur sera servi au bar « Le Verneuil »

### Dans ce numéro :

Edito ; cérémonie du 8 mai	2	Label « 3 fleurs » ; Cure de jouvence à l'école ; Abattage d'un marronnier	8
Vœux 2025	3	Conseil municipal	9 et 10
Lauréats du fleurissement ; Défense des droits	4	Je fabrique un épouvantail ; A vos agendas	11
Conseil municipal	5 et 6	Fête de la nature ; Au fil de l'eau	12
Equipement aire de jeu ; Chants et poésies	7		

## Vœux 2025

Entouré du conseil municipal et en présence de Michel Tournaire, sous préfet, Emmanuel Ferrand, conseiller régional, Jacques Gilibert, vice-président de la Com Com et président de l'OT Val de Sioule, des représentants de la gendarmerie et des pompiers ainsi que les maires de communes voisines, le maire Daniel Léger a accueilli les verneuillois à la salle communale des Tilleuls pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

En préambule, il a évoqué la situation internationale préoccupante ainsi que l'instabilité politique de la France et le déficit important du budget de l'Etat. Les mesures envisagées impacteront inévitablement les budgets des collectivités. Une gestion rigoureuse du budget communal devra prévoir des économies et des ambitions revues à la baisse.

Après une rétrospective des principales réalisations de 2024, les principaux projets pour 2025 ont été évoqués :

- Remplacement des portails de l'école.
- Réfection du toit d'une chapelle de l'église.
- Réalisation d'un plancher à l'étage du musée.
- Travaux de voirie.
- Remplacement des spots pour l'éclairage extérieur de l'Eglise.
- Avancement dans le projet du restaurant.

Il a salué la qualité du travail des enseignantes et a invité la directrice, Marine Quaire a présenter les projets scolaires prévus en 2025.

Le personnel communal a été mis à l'honneur et vivement

remercié pour son investissement au service de la commune et de ses habitants.

Un panier gourmand a été offert à Lucienne Zaidineraite pour son dévouement dans la garde et l'entretien de l'église.

Daniel Léger a rappelé l'importance de la vie associative. Il a salué le dynamisme des différentes associations ou clubs en les assurant du soutien de la municipalité. Il a également évoqué les initiatives de la municipalité et du comité tourisme (Balade des épouvantails ; Expo photos dans les rues ; P'tit marché de Barnabé ; Concert).

Après avoir présenté ses vœux à l'assemblée, les verneuillois ont été invités à partager un moment convivial autour de quelques gourmandises.



Daniel Léger entouré des conseillers municipaux a présenté ses vœux aux verneuillois.



Marine Quaire a présenté les projets scolaires de l'année 2025.



## Lauréats du fleurissement

Lors de la cérémonie des vœux, le maire, Daniel Léger, a remercié les habitants pour leur implication dans le fleurissement de leur maison qui contribue à rendre le cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs du village. Sophie Gaillardon, première adjointe, a ensuite donné le palmarès 2023 et chaque lauréat a reçu une belle composition florale.



## Défenseur des droits

A partir du lundi 27 janvier, un **délégué du Défenseur des Droits** tiendra une permanence chaque mois dans les locaux France Services Ébreuil.

Le **Défenseur des Droits** est une autorité indépendante qui aide toute personne rencontrant des difficultés dans l'exercice de ses droits.

Son rôle est d'intervenir lorsque des démarches entreprises restent sans réponse ou aboutissement.

- Litiges avec les services publics (CAF, France Travail, MSA, sécurité sociale, préfec-

ture, impôts, etc.).

- Discriminations liées à l'âge, l'origine, le handicap, le genre, etc.
- Respect des droits de l'enfant (accès à l'éducation, protection, assistance).
- Déontologie des forces de sécurité (en cas de comportements abusifs).
- Protection des lanceurs d'alerte (assistance aux personnes signalant une atteinte à l'intérêt général).

Cette permanence est ouverte à tous et gratuite.

### France Services Ébreuil

#### Horaires d'ouverture

**Lundi** : 9h30-12h/13h30-17h

**Mardi et jeudi** : 9h -12h  
13h30 -17h

**Mercredi et vendredi** : 9h-12h  
après-midi sur RDV

**21 allée du Chemin de Fer**

**03 450 Ébreuil**

04 70 58 43 65

06 12 68 90 34

[franceservices@ccspsl.fr](mailto:franceservices@ccspsl.fr)

# Conseil municipal du 27 janvier 2025

## **Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau à compter du 1er janvier**

Le maire rappelle au conseil municipal la réforme qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2025 avec notamment :

La suppression des redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte. Elles sont remplacées par :

- ◆ une redevance de « consommation d'eau potable » facturée à l'abonné d'eau potable
- ◆ Deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et performance « des systèmes d'assainissement collectif d'autre part

Pour Verneuil la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif sera facturée par l'Agence de l'Eau au SEA de Souvigny. Son tarif, fixé par l'agence est de 0.28 € ht /m3 d'eau. Cette redevance est répercutée par anticipation sur les usagers et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Au tarif de 0.28 € ht par m3 s'applique un coefficient de 0.3. La redevance répercutée sur chaque usager sera donc pour cette année établie à 0.084 € ht / m3 sur la facture d'eau concernant l'assainissement.

## **Nouveaux statuts de l'ATDA**

Le maire informe le conseil municipal que la commune doit se prononcer sur la modification des statuts de l'ATDA votés en AG du 27 novembre 2024. La modification des statuts porte sur les points suivants :

- ◆ Validation du principe d'une nouvelle identité de l'agence : Allier Bourbonnais Territoire
- ◆ Simplification du fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au conseil d'administration et à l'assemblée générale Ordinaire notamment en termes de modification des statuts, de fixation des cotisations et des tarifs des prestations.
- ◆ Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales des Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales en ouvrant les prestations à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le pro-

chain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

## **Remboursement des frais de déplacement pour récupérer une collection de fers à repasser**

Le Maire rappelle que l'association des amis du Lavage et du Repassage anime le musée dont la commune est propriétaire de la collection. L'association est allée récupérer une collection de fers à repasser à Saint-Cyr-sur-Loire avec le véhicule de la commune. L'association ayant engagé des frais de carburant et d'autoroute, le maire propose de rembourser les sommes engagées soit 104.92 €. Le conseil accepte, à l'unanimité.

## **Convention médecine du travail avec le Centre de Gestion**

Cette convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction. Le maire informe le conseil municipal que les modalités de tarification ont changé. A compter du 1er janvier 2025, le service ne sera plus facturé à l'unité, mais un taux de 0.20 % sera appliqué sur la masse salariale de la commune. Le Conseil accepte, à l'unanimité cette convention.

## **Mandatement du Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la santé et une convention dans le domaine de la prévoyance**

Le maire rappelle qu'une participation employeur en matière de prévoyance est obligatoire depuis le 1er janvier 2025 et sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 en matière de santé (soit par l'intermédiaire de contrat labellisé ou d'une convention de participation). La commune est déjà engagée dans cette démarche depuis plusieurs années. Le conseil municipal, à l'unanimité mandate le Centre de Gestion pour mener cette procédure de consultation. La commune signera la convention avec le Centre de Gestion en fonction des tarifs et garanties proposées.

# Conseil municipal du 10 mars 2025

## Création d'un poste de rédacteur

Le maire rappelle que notre secrétaire générale de mairie est inscrite sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion au titre de la promotion interne dérogatoire 2024 pour l'accès au grade de rédacteur. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer le poste. Le conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste de rédacteur à temps non complet soit 26/35ème à compter du 1er avril.

## Modification du RIFSEEP

Le maire informe le conseil municipal que le RIFSEEP a été mis en place le 28 octobre 2021 pour les cadres d'emplois, suivants : adjoints techniques et adjoints administratifs. Avec la création du poste de rédacteur, il faut ajouter le cadre d'emplois des rédacteurs afin de faire bénéficier les agents concernés.

Le maire informe que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a été saisi.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ modifie le RIFSEEP

Le maire rappelle au conseil municipal la réforme qui est entrée en vigueur au 1er janvier avec :

La suppression des redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte qui sont remplacés.

## Fonds de concours 2024 de la Communauté de communes

Celui-ci s'élève à 8182 €. Le maire rappelle que le montant total du fonds de concours ne peut être supérieur à la part de financement de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter ce fonds de concours à l'achat de matériel divers pour 7 145.87 € ht, ainsi que l'installation de garde-corps, travaux de peinture à la mairie et réalisation de fossés pour un montant de 9221.81 € soit un total de 16 367.68 € ht

## Renouvellement de la mise en lumière de l'église Saint-Pierre

Les travaux consistent à remplacer les projecteurs et

éclairage au sol de l'église Saint-Pierre, du projecteur de la Chapelle et d'un éclairage encastré au sol au niveau du porche, par des éclairages à led pour une meilleure performance énergétique. Le coût est de 28 646 € ttc pour le SDE 03, dont 5 730 € pour la commune étalé sur 5 ans soit 1273 € par an à compter de 2026.

## Adhésion au pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes s'est prononcé favorablement pour adhérer au pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Ce pôle est un établissement public constitué par accord entre EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable, et de solidarité territoriale.

Ce pôle est un syndicat mixte qui regroupe 11 EPCI et la CCI du Puy-de-Dôme. Il n'a pas de personnel et fonctionne avec des moyens humains des EPCI et a pour but de nourrir des réflexions sur le devenir et les dynamiques de développement autour de la métropole mais aussi prendre des positions sur des enjeux au niveau régional, voir national.

## Service public de la petite enfance modification des statuts

Le maire informe le Conseil que depuis le 1er janvier 2025, les communes sont les organisatrices de l'accueil du jeune enfant avec 4 blocs de compétences. La Communauté de communes exerce une grande partie des compétences attribuées aux communes par l'intermédiaire de son Relais Petite Enfance. Il rappelle que dans le projet de convention Territoriale Globale avec la Caf, l'accueil du jeune enfant est un axe important.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de communes qui est l'échelon le plus adapté à l'organisation de ce service public de la petite enfance à l'échelle du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la modification des statuts.

## Équipement à l'aire de jeux

L'aire de jeux était équipée d'un banc pour enfants.

Afin de permettre aux parents de se poser pendant que leurs enfants s'amuse, Pierre, agent communal a installé un banc en bois à l'ombre de la haie.

Cet équipement leur permettra de surveiller confortablement leur progéniture profitant des différents jeux.



## Chants et poésies

Mardi 18 février, à partir de 18h30, dans la salle des Tilleuls, les élèves de l'école de Verneuil ont proposé aux familles un spectacle composé de chants, de poésies et de jeu.

Celui-ci a été travaillé lors des séances d'Education musicale dirigées par Karine Meneboo enseignante, où chaque vendredi après-midi, tous les élèves de l'école consolident différents apprentissages interdisciplinaires grâce à ce moment précieux pour chacun.

A la suite de la représentation, une buvette a été ouverte avec vente de boissons et plats sucrés réalisés par notre cantinière Angélique que nous remercions vivement.

Le bénéfice de cette soirée a été reversé à la Coopérative scolaire de Verneuil et alimente le budget du projet de classe transplantée dans la forêt de Tronçais, qui aura lieu le 26 et 27 juin 2025.



Merci à la Mairie de Verneuil pour le prêt de la salle et son soutien dans nos différents projets.

Marine Quaire



## Label « 3 fleurs »

Suite au passage du jury régional, Verneuil labellisé village fleuri « 2 fleurs » s'est vu décerné le Label « 3 fleurs »

Mardi 18 février avait lieu la cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris à l'Hôtel de Région à Lyon.

Pierre Speisser, agent communal, Charles De Paula et Franck Vichard, conseillers municipaux et membres du comité fleurissement accompagnés du maire Daniel Léger ont reçu le

diplôme matérialisant cette distinction.

Ce prix récompense les initiatives de la mairie, le travail de l'agent communal, des membres de la brigade verte et des habitants.

Le fleurissement, les divers aménagements réalisés par chacun permettent d'avoir un cadre de vie



agréable et met en valeur notre village.

## Cure de jouvence à l'école



Les travaux de rénovation énergétique de l'école étant terminés, le hall d'entrée des classes a été rafraîchi.

Après concertation avec les enseignantes pour le choix des

couleurs, Pierre Speisser, agent communal a joué des rouleaux et des pinceaux pour donner un coup de printemps aux murs et portes du hall d'entrée.

Pour ce travail, il a reçu ponctuellement un coup de main de Christophe Legrand, conseiller municipal.

Les enfants sont ainsi accueillis dans un cadre clair et agréable décliné dans différents tons de vert.



## Abattage d'un marronnier



Un riverain nous avait alerté qu'un marronnier situé sur le domaine public au hameau de Vaux, menaçait de provoquer des dégâts à un ancien four à pain lui appartenant.

Après constat et avis d'un forestier professionnel, il a fallu se résoudre à abattre ce bel arbre qui manque maintenant au paysage.



## Vote du compte financier unique de la commune, le 10 mars 2025

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	94 664.81
012	Charges de personnel	146 458.67
014	Atténuation de produits	9.00
65	Autres charges de gestion courante	55 810.13
66	Charges financières	4 767.20
67	Charges spécifiques	214.35
68	Provisions, dépréciations	134.00
042	Amortissement des études	4 223.04
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>275 854.91</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	22 610.18
70	Produits cantine, charges, redevance	16 288.17
73	Impôts et taxes	25 752.20
731	Impôts directs	193 197.00
74	Dotation et participation	41 958.29
75	Autres produits de gestion courante	40 438.16
77	Mandats annulés	0.75
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 360.58
042	Travaux en régie	6 377.21
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>423 982.54</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes	18 207.42
21	Travaux de voirie, achat matériel	14 269.80
23	Travaux en cours	279 932.52
001	Déficit d'investissement reporté	10 003.72
040	Travaux en régie	6 377.21
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>328 790.67</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
10	FCTVA et excédent capitalisé	12 003.26
13	Subventions d'investissement	166 522.17
16	Caution encaissé	408.00
040	Amortissement des études	4 223.04
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>183 156.47</b>

## Vote du compte financier unique de l'assainissement, le 10 mars 2025

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Sous-traitance SIVOM	5 298.50
042	Amortissement des réseaux	4 992.69
68	Dotation aux amortissements	35.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 326.19</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Redevance SIVOM	7 677.42
74	Subvention de la commune	2 624.37
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 850.61
042	Amortissement des subventions	917.71
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 070.11</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
23	Immobilisations en cours	5 200.00
040	Amortissement des subventions	917.71
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 117.71</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	21 704.15
040	Amortissements des réseaux	4 992.69
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 696.84</b>

## Etat civil

### Décès



*Mme Monique Ferré épouse LOISEAU, le 14 janvier 2025 à Moulins*

*Mme Denise BUSSY, veuve CHARNAY, le 7 avril 2025 à Saint-Pourçain-sur-Sioule*

## Conseil Municipal du 10 mars 2025

### Affectation des résultats de la commune

un excédent de fonctionnement de 2025	40 340.76
un excédent reporté de 2023	77 360.58
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	117 701.34
un déficit d'investissement de	-145 634.20
Un excédent des restes à réaliser de	36 570.20
soit un besoin de financement de	109 064.00
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2024 <b>EXCEDENT</b>	117 701.34
affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>109 064.00</b>
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>8 637.34</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>DEFICIT</b>	<b>-145 634.20</b>

*Seront reportés dans le Budget Primitif 2025 de la commune, la somme de 8 637.34 € en recettes de fonctionnement , - 145 634.20 € en dépenses d'investissement et 109 064 € en recettes d'investissement*

### Affectation des résultats de l'assainissement

un excédent de fonctionnement de 2024	893.31
un excédent reporté de 2023	1 850.61
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	2 743.92
un excédent d'investissement de	20 579.13
un déficit des restes à réaliser de	13 520.00
soit un excédent de financement de	7 059.13
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2024 <b>EXCEDENT</b>	2 743.92
affectation complémentaire en réserve (1068)	
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>2 743.92</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>EXCEDENT</b>	<b>20 579.13</b>

*Seront reportés dans le Budget Primitif 2025 de l'assainissement, la somme de 2 743.92 € en recettes de fonctionnement et 20 579.13 € en recettes d'investissement.*

## Je fabrique un épouvantail!

Notre balade des épouvantails est désormais associée à la réputation du village et à son charme.

Chaque année, les verneuillois font preuve d'ingéniosité pour sortir un épouvantail original.

A partir d'éléments de récupération (bois, paille, raphia, vieux vêtements....) tout est possible. Laissez parler votre esprit créatif.

Si vous êtes en manque d'inspiration, nous vous proposons quelques exemples des années précédentes.

Il est temps de s'y mettre pour sortir, mi-juin, devant chez vous l'épouvantail qui surprendra les visiteurs.

Comme d'habitude, nous lancerons tous ensemble la Balade **le vendredi 20 juin à 18h**, place de la Fontaine autour d'un buffet campagnard.



## A vos agendas!

- ◆ **2 mai au 30 septembre :**  
Ouverture du musée du mardi au dimanche de 14h à 18h
- ◆ **24 mai :** Fête de la nature
- ◆ **8 juin :** Foire aux Puces
- ◆ **Mai à septembre :** exposition de photos anciennes dans les rues
- ◆ **20 juin :** Lancement de la Balade des épouvantails
- ◆ **21 juin :** ouverture du bar associatif « Le Verneuil »
- ◆ **28 juin :** Apéro concert à la Motte Coquet (soirée)
- ◆ **1er juillet au 31 août :** Expositions à la Chapelle Notre Dame sur l'Eau
- ◆ **14 juillet au 31 août :** Expositions à la Maison du Tourisme
- ◆ **16 juillet :** P'tit marché de Barnabé
- ◆ **14 juillet :** Aubade musicale à la Motte Coquet
- ◆ **12 juillet :** Concert Musiques Vivantes (17h à l'église)
- ◆ **6 août :** P'tit marché de Barnabé
- ◆ **20 août :** Apéro concert à la Motte Coquet en soirée (Festival Viticole et Gourmand)
- ◆ **15 septembre :** Randonnée des vendanges

## Fête de la nature

### COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURBONNAIS

Mairie  
1, rue des Ecoliers

Téléphone : 04 70 45 42 16  
Messagerie :  
mairie-verneuil-en-  
bourbonnais@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur le web

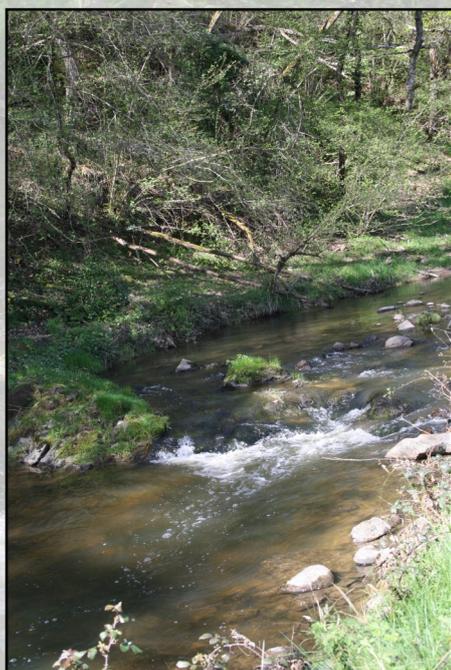
[www.verneuil-en-bourbonnais.fr](http://www.verneuil-en-bourbonnais.fr)  
sur intramuros  
ou sur facebook

*Le projet de balade théâtrale et musicale à Verneuil-en-Bourbonnais s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Nature et de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit d'un parcours artistique en plein air mêlant théâtre, musique et découverte du patrimoine naturel local. Conçu en collaboration avec les habitants, des artistes professionnels et Radio Coquelicot, le projet valorise les sentiers, les paysages et les histoires du village. Hervé Morthon, Mathieu Cervera et Vincent Westphal accompagnent les participants dans la création des scènes, mêlant narration, sons et émotions. Depuis plusieurs semaines, des ateliers sont organisés avec l'école et les habitants pour préparer cette restitution. Elle aura lieu publiquement le samedi 24 mai à 14h30, avec un départ à la Motte Coquet. Ce sera aussi l'occasion de participer à une après-midi familiale et sauvage, avec la présence de plusieurs partenaires du territoire. Un moment convivial pour redécouvrir notre environnement autrement.*



Contact : 04 70 47 67 27.

## Au fil de l'eau



Le Douzenan qui traverse Verneuil est un affluent rive gauche de la Sioule.

Long de 22,2 kilomètres, il prend sa source sur la commune de Cressanges, dans l'étang des Chasaux à une altitude de 416 m. Il s'écoule vers le nord et se jette dans la Sioule. Le Douzenan traverse les communes de Treban, Meillard, Laféline, Verneuil-en-Bourbonnais et se jette dans la Sioule au Moulin Brelan à Contigny.

Autrefois, sur la commune, il alimentait le moulin Gabrat, le moulin des Côtes et le moulin des Garennes.

Dans les années 60 à 80, ce ruisseau était beaucoup plus poissonneux qu'aujourd'hui. On y réalisait en particulier de beaux paniers de truites sauvages qui malheureusement se font rares aujourd'hui et sont remplacées par des truites lâchées, issues de piscicultures.